

## Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

### Projet de procès-verbal

Mardi 19 septembre 2023 (10h00 – 13h30 CET)

Copa Cogeca, Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

#### Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (07.06.23) : adoptés

#### Points d'action de la précédente réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la précédente réunion : pour information**
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
  - Les principaux membres intéressés doivent fournir leurs retours en vue de réduire et de hiérarchiser le champ d'application de l'étude proposée sur le secteur thonier de l'UE.
    - Réunion informelle organisée avec ADEPALE, ANFACO-CECOPECA et Europêche
    - Projet d'avis communiqué le 30 août 2023
- Organisation Commune des Marchés :
  - Continuer à suivre l'évolution de la situation
    - En cours
- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) :
  - Le projet d'avis approuvé doit être soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
  - Dès qu'un accord aura été conclu avec le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture, un avis commun sera soumis à la DG MARE.
    - Avis conjoint présenté le 24 juillet 2023
    - Réponse reçue le 22 août 2023
- Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (OP) :
  - Dans le projet d'ordre du jour du prochain ordre du jour, un point sur le sujet doit être inclus à nouveau, ainsi qu'une présentation supplémentaire sur les projets financés par les Plans de Production et de Commercialisation.
    - Point prévu à l'ordre du jour



- Groupe de Discussion conjoint du MAC/CC EOS/CC Mer du Nord sur le Tourteau
  - Si cela est pertinent, le Président du Groupe de Discussion sera invité à fournir une nouvelle mise à jour lors de la prochaine réunion.
    - Point prévu à l'ordre du jour

### Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (présentation du projet)

- **Présentation du projet "ikejime" financé dans le cadre du Plan de Production et de Commercialisation par Julien Lamothe, FROM Sud Ouest**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a fait une présentation de la technique japonaise "ikejime", et notamment de la création d'une association pour promouvoir et encadrer cette pratique, de la formation, du processus d'agrément, du matériel, du code de traçabilité, du contrôle et de la promotion.

- **Échange de points de vue**

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité obtenir davantage d'informations sur les mesures de contrôle.

Sergio López García (OPP Burela) s'est interrogé sur les répercussions de l'application de cette technique sur les prix.

Paul Thomas (EAPO) a demandé s'il était possible d'estimer les gains financiers des produits "ikejime" par rapport aux produits non "ikejime".

### Groupe de Discussion conjoint MAC/CC EOS/CC Mer du Nord sur le Tourteau

- **Examen du projet d'avis conjoint**

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'avis conjoint élaboré par le Groupe de Discussion conjoint MAC/CC EOS/CC Mer du Nord sur le Tourteau, qui a été communiqué par courrier électronique le 24 août 2023. Ce projet d'avis a également été examiné par le CC EOS et le CC Mer du Nord. Le Secrétaire général a fait savoir que, selon Mme Parke, Présidente du Groupe Discussion, les autorités irlandaises ont trouvé les autorités chinoises nettement plus coopératives quant à la recherche de solutions pour se conformer à la certification sanitaire, en particulier dans le cas de la teneur en cadmium, ce qui, selon elle, est très encourageant et améliorera la sécurité du marché pour tous les exportateurs européens de tourteaux.

Paul Thomas (EAPO) a remercié Mme Parke pour le travail accompli au fil des ans.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a également remercié Mme Parke pour son travail.

*Le Groupe Rédaction d'Avis a approuvé le projet d'avis conjoint CC EOS/CC Mer du Nord/MAC sur le tourteau.*



- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif en vue de son examen et de son adoption éventuelle. Une fois que le CC EOS et le CC Mer du Nord auront donné leur accord, l'avis conjoint sera soumis aux services de la Commission.

### Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Examen du projet d'avis sur les priorités et le champ d'application de l'étude sur le secteur thonier de l'UE**

Le Secrétaire Général a rappelé que le projet d'avis a été diffusé le 30 août 2023, faisant suite à l'accord trouvé lors de la réunion informelle avec ADEPALE, ANFACO-CECOPECA, et Europêche. En termes de priorités et de champ d'application, les propositions suivantes ont été formulées :

- En 2024, une étude sur les "tendances du marché, y compris les nouvelles tendances en matière de consommation humaine directe (qualitative) :
  - Incluant un chapitre sur le thon surgelé et décongelé dans les segments intermédiaires (courtiers en poisson) et finaux (HORECA et vente au détail).
  - Incluant un chapitre sur les événements récents
- En 2025, une étude sur la production de matières premières et les flux commerciaux

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a rappelé que l'avis adopté en mars 2023 demandait à la Commission de se concentrer sur trois espèces : le thon listao (*Katsuwonus pelamis*), le thon albacore (*Thunnus albacares*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*). Selon lui, le thon germon (*Thunnus alalunga*) devrait également être inclus. M. Robert a indiqué qu'en termes de production, les cinq dernières années ont été excellentes pour le thon germon. Des efforts ont été déployés pour se concentrer davantage sur ce produit, tout en tenant compte des objectifs en matière de décarbonation de la flotte. Néanmoins, les producteurs ont été déçus par les prix. Il y a eu une baisse de 20 à 30% des prix, alors que les importations de thon se poursuivent.

Pierre Commère (ADEPALE) a déclaré que, même si le thon germon n'était pas explicitement mentionné dans le premier avis, il n'y avait pas d'opposition à couvrir également cette espèce. M. Commère a souligné l'importance de mieux connaître le marché du thon tropical.

Anne-France Mattlet (Europêche) a expliqué que, lors de l'élaboration du projet d'avis, les membres participants ont pris en compte les suggestions de la DG MARE.

*Le Groupe de Travail a approuvé le projet d'avis "Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) : Analyse de la structure des prix de la chaîne d'approvisionnement du secteur thonier de l'UE sur le marché mondial du thon - Champ d'application et priorités".*



Le Président a encouragé les membres à échanger leurs points de vue sur l'état de la production du marché, en se concentrant en particulier sur la façon dont les différentes crises affectent les différents secteurs.

Pierre Commère (ADEPALE) a indiqué que le thon germon était valorisé par de petites conserveries. Depuis 2022, on observe une crise de la consommation en raison de l'inflation et de l'augmentation des prix, ce qui a fortement impacté la consommation de thon germon. En France, les stocks de matière première sont assez élevés, ce qui a également contribué à la baisse des prix.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a fait remarquer que la réputation du secteur de la pêche avait été très affectée dans les médias, par exemple en raison du film documentaire "Seaspiracy". D'autres facteurs ont également eu un impact sur le secteur, comme l'augmentation du prix de l'huile d'olive. M. Murphy a appelé à une meilleure éducation des consommateurs. Le secteur a été confronté à une perte potentielle d'emplois ainsi qu'à l'inondation du marché par les importations.

Sergio López García (OPP Burela) a déclaré que, dans le port de Burela, les prix pour le thon germon connaissent une situation atypique en raison de la taille des captures. Récemment, les prises étaient régulièrement inférieures à 4 kg. La baisse des prix s'est traduite par une baisse de la rentabilité. Par conséquent, le secteur de la pêche était en crise. Plusieurs problèmes ont affecté la chaîne d'approvisionnement.

Roberto Carlos Alonso (ANFACO-CECOPECA) a soutenu que la situation de la filière du thon germon était déjà connue. Le coût de l'huile d'olive, le coût de l'emploi et les différentes matières premières ont eu des répercussions sur ce secteur. Pour ce qui est du marché espagnol, les consommateurs continuent à dépenser la même somme, mais pour de plus petites quantités de produits. M. Alonso a souligné que les différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement doivent travailler de concert. Il est nécessaire de mener une campagne agressive afin de promouvoir les produits, car certains stocks restent invendus. La taille des captures de thon germon a également eu un impact sur la rentabilité. Il a également appelé la Commission européenne à prendre des mesures concernant les produits d'imitation d'origine végétale.

Anne-France Mattlet (Europêche) a souligné l'importance de la promotion des produits à base de thon tropical, qui sont considérés comme des produits à faible coût. Les campagnes promotionnelles devraient montrer les opérations menées par les flottes de l'UE en comparaison avec celles des flottes étrangères.

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) a affirmé que la Commission européenne disposait des instruments nécessaires pour avoir de l'influence sur les produits qui ne respectent pas les normes de l'UE, par exemple les cadres juridiques sur la pêche INN et les règles sanitaires. M. Trujillo a également affirmé que les mesures prises pour assurer la viabilité économique des opérateurs de l'UE étaient insuffisantes.

Francisco Nikolian (DG MARE) a souligné l'existence de campagnes promotionnelles visant à accroître la consommation de poisson, telles que la campagne "Taste the Ocean" (Goûtez l'océan) de la DG MARE. Le secteur doit également faire face à des problèmes de communication. M. Nikolian a



ajouté que la Commission européenne prenait des mesures sur les questions sociales, par exemple par le biais de la proposition législative sur l'interdiction des produits fabriqués au moyen du travail forcé.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.

### Organisation Commune des Marchés

- **Présentation du projet de rapport d'initiative du Parlement européen sur la "Mise en œuvre du règlement de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture" par Izaskun Bilbao Barandica, membre du Parlement européen.**

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a remercié les membres de lui avoir donné l'opportunité de présenter le projet de rapport dont elle est le Rapporteur. À travers ce rapport, le Parlement donne son avis sur le rapport de la Commission du 21 février 2023 relatif aux résultats de la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1379/2013. Mme Bilbao a souligné que l'Organisation Commune des Marchés (OCM) est l'un des instruments de base de la Politique Commune de la Pêche. L'objectif principal est de stabiliser la commercialisation de ces produits, en assurant une répartition plus équilibrée des bénéfices dans l'ensemble de la chaîne de valeur. En outre, au même niveau, cela permet de protéger les droits des consommateurs. Grâce à différentes mesures, il est ainsi possible de faire en sorte que la pêche reste une activité économiquement, socialement et écologiquement durable. La transparence dans les relations avec les consommateurs représente un autre levier permettant de soutenir cet objectif central de la Politique Commune de la Pêche.

Le règlement OCM a été, en 1970, la première norme européenne portant spécifiquement sur les activités de pêche. D'après la définition donnée à l'article 38, paragraphe 1, des traités, la notion de produits agricoles comprend à la fois "les produits de la terre et de l'élevage" et ceux de la pêche ainsi que "les produits de première transformation qui leur sont directement liés". Mme Bilbao a fait remarquer que la définition des traités et la culture d'entreprise en matière d'agriculture et de pêche pourraient être à l'origine de l'erreur commise par la Commission européenne lorsqu'elle a nommé la nouvelle stratégie alimentaire "De la ferme à la table". Malheureusement, le problème ne s'arrête pas là. La Commission PECH a mis en évidence les insuffisances et les conséquences de cette approche. La Commission PECH a insisté pour que la mer soit intégrée dans le titre de la stratégie et que les produits de la pêche et de l'aquaculture reçoivent le traitement qui leur est dû.

Mme Bilbao a précisé qu'il était évident que l'évolution de l'industrie de la pêche, la dimension extérieure de la Politique Commune de la Pêche et les considérations mondiales visant à lutter activement contre la pêche INN avaient rendu la première définition des traités obsolète. La Politique Commune de la Pêche a connu trois révisions majeures en 1981, 1998 et 2023. La grande nouveauté de cette dernière édition a été d'établir un lien étroit entre les considérations liées au marché et les stratégies de gestion des stocks. Ce lien est établi grâce au rôle que les règlements attribuent aux



Organisations de Producteurs qui endossent la gestion quotidienne de la Politique Commune de la Pêche et permettent son application collective par les producteurs. Chaque organisation élabore et met en œuvre des plans de production et de commercialisation en vue d'atteindre les objectifs assignés à l'OCM par l'article 35 du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche, ainsi que tous les objectifs qui leur correspondent également en termes de marchés, conformément à l'article 7 du règlement. La contrepartie se traduit par un accès préférentiel aux aides financières et par la possibilité de bénéficier de l'exemption des règles de concurrence dans les conditions prévues par le règlement.

Mme Bilbao a expliqué que le projet de rapport s'appuyait sur l'évaluation réalisée par la Commission européenne dix ans après l'approbation du règlement OCM. La Commission considère que "la politique commune des marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, telle qu'établie dans le règlement OCM, contribue efficacement à la réalisation des objectifs de la PCP, notamment en termes de compétitivité, de stabilité du marché, de transparence et de garantie d'un approvisionnement diversifié des consommateurs en produits de la mer". La clé de ce succès réside dans le fait que le règlement a permis au marché des produits de la pêche et de l'aquaculture de surmonter le schéma hérité de la Politique Commune de la Pêche, d'évoluer d'une politique de marché fondée sur l'intervention vers une dynamique orientée sur le marché et pilotée par des parties prenantes représentatives et responsabilisées. C'est pourquoi, en conclusion du rapport, "cette transition était pertinente pour assurer la durabilité et la rentabilité à long terme du secteur en s'inscrivant dans le cadre d'une application rigoureuse de la Politique Commune de Pêche". Le rapport d'évaluation affirme avoir parfaitement identifié les possibilités d'amélioration et rend compte de la consultation publique menée en 2022, au cours de laquelle 125 contributions ont été reçues, qui, dans une certaine mesure, concordent avec les conclusions principales du document de la Commission.

Concernant les Organisations de Producteurs, le rapport de la Commission rappelle le caractère obligatoire et inédit des plans de production et de commercialisation, qui ont nécessité plus de deux ans d'adaptation, mais considère qu'aujourd'hui, la méthode de travail est pleinement intégrée à la dynamique du secteur et qu'elle est efficace. Parmi les possibilités d'amélioration, le rapport souligne la différence de traitement des administrations nationales à l'égard de leurs Organisations de Producteurs, à la fois en termes de financement, de soutien administratif et d'activités que chaque État considère comme éligibles. Le soutien et le financement des Organisations de Producteurs transnationales apparaissent également comme pouvant être améliorés. L'évaluation indique que la capacité des Organisations de Producteurs à programmer les quantités qui seront traitées sur le marché est un "outil essentiel" pour maintenir les prix à des niveaux adéquats et éviter le gaspillage alimentaire.

En ce qui concerne l'information aux consommateurs et l'étiquetage, le rapport de la Commission souligne le problème que pose la divergence entre les intérêts des différentes composantes de la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture en matière d'étiquetage, compte tenu des approches diverses et des intérêts parfois contradictoires qui encouragent les uns et les autres. Dans tous les cas, une question préalable pour faire avancer les choses est de garantir un respect plus homogène, dans tous les points de vente, des règles qui régissent les informations qui doivent



obligatoirement parvenir au consommateur. La Commission mentionne la stratégie "De la ferme à la table" pour insister sur son idée de trouver de meilleurs éléments permettant d'identifier les productions particulièrement durables. Les normes actuelles ne semblent pas permettre de les distinguer suffisamment sur le marché. Par conséquent, la Commission reconnaît la nécessité de disposer d'informations plus complètes, mieux certifiées et plus compréhensibles pour atteindre l'objectif consistant à donner aux consommateurs les moyens de récompenser l'effort de durabilité dans leur décision d'achat.

En ce qui concerne l'EUMOFA et les relations avec la société, le rapport de la Commission accorde une grande importance à la contribution de l'EUMOFA, en particulier lors des crises d'approvisionnement et de consommation rencontrées ces dernières années en raison de la pandémie. De plus, le rôle croissant et pertinent que le MAC doit jouer pour renforcer les relations entre les autorités, les Organisations de Producteurs et la société civile y est mentionné. De l'avis des rédacteurs du rapport de la Commission, une meilleure transmission des répercussions que les changements majeurs des marchés exercent sur le secteur permettra de faciliter l'application des règles de l'OCM.

Mme Bilbao a ensuite détaillé les contributions de la Commission PECH du Parlement européen en vue d'une réforme des règlements OCM. En principe, le rapport met également en valeur de manière positive les contributions apportées par le règlement aux produits de la pêche et de l'aquaculture. Le premier point d'accord fondamental concerne le rôle primordial que les Organisations de Producteurs ont joué et continueront à jouer. Il s'agit d'une notion fondamentale que le Parlement souhaite renforcer à travers la reconnaissance de la diversité qui les caractérise. En outre, les nouvelles possibilités juridiques et technologiques liées à l'innovation dans le secteur et à sa numérisation offrent d'importantes opportunités d'amélioration, en particulier dans le domaine de l'étiquetage et de la traçabilité. C'est une manière de continuer à établir des liens entre le marché et la production et surtout entre les producteurs et les consommateurs, en se basant sur les garanties, la confiance et la durabilité économique, sociale et environnementale décrites par la Politique Commune de la Pêche à titre de plan principal.

Ces possibilités ont été favorisées et renforcées par le Règlement relatif au Contrôle des Pêches récemment approuvé, qui est le résultat de plusieurs années de longues conversations et de travail ayant pour but de concilier ce qui est pratique avec ce qui est possible et ce qui est réalisable. En fin de compte, il s'agit là d'impliquer le secteur dans une transition qui ne sera possible qu'avec les producteurs et non contre eux. Le Parlement insiste sur la nécessité de renforcer le lien entre la stratégie alimentaire de l'Union et les produits de l'aquaculture et de la pêche. De son point de vue, l'attention considérable et remarquable que la Présidente de la Commission a consacrée à l'agriculture dans le récent discours sur l'état de l'Union européenne a été frappante. En revanche, il a été tout aussi frappant de constater l'absence de mention de la pêche et de l'aquaculture, menacées par le dumping étranger, les campagnes résolument dirigées contre le secteur, parrainées par des organisations dont la transparence en termes de composition et d'objectifs est très surprenante, et par la flexibilité des règles d'étiquetage qui permettent des pratiques qui seraient impensables dans le secteur agricole.



Pour approfondir l'objectif mentionné, des propositions portant sur cinq aspects spécifiques ont été présentées. L'élément clé qui les réunit toutes consiste à placer la transparence des activités du secteur au centre de la réglementation. Les relations avec les consommateurs doivent reposer sur la fiabilité des informations qui leur sont proposées. Cela suppose d'améliorer la traçabilité, l'étiquetage et la transparence du marché. De son point de vue, cet engagement et les garanties qui en découlent deviendront également le meilleur antidote contre les campagnes visant à discréditer insidieusement et gratuitement le secteur européen de la pêche et de l'aquaculture et ses professionnels. Le pire dans tout cela est de constater parfois la passivité, voire le soutien, de certains secteurs de l'administration de l'Union à ce sujet. Les propositions contenues dans le rapport parlementaire sont résumées en cinq idées qui apparaissent à la fois dans le texte principal et dans les modifications présentées par Mme Bilbao :

- Tout d'abord, il est nécessaire d'harmoniser à la fois les règlements et les mesures visant à garantir leur respect. La Commission reconnaît elle-même qu'il convient de renforcer et d'améliorer l'harmonisation des mesures adoptées au niveau des États membres aux fins de la mise en œuvre du règlement OCM. La confiance des consommateurs et l'application équitable des règles dépendent d'un effort qui doit être appuyé par des changements réglementaires.
- Deuxièmement, il convient de promouvoir un nouveau cadre réglementaire au profit d'un système alimentaire durable, fondé sur la transparence et les garanties d'authenticité des informations transmises aux consommateurs. Cette démarche doit se faire sans augmenter les charges administratives pour les producteurs, en plus de celles déjà induites par l'application d'autres normes de l'UE en matière de durabilité. En tant que rapporteur, Mme Bilbao a proposé des mesures visant à mettre fin à la présentation de produits agricoles en tant que produits de la mer. Actuellement, les produits présentant des productions végétales comme des poissons prolifèrent sur le marché. Le problème n'est pas seulement lié au nom des produits, mettant en avant le mot "thon" ou d'autres espèces marines à côté de l'origine réelle des produits vendus, à savoir le "soja", mais aussi à la décoration abondante de l'emballage avec des représentations de poissons. En outre, pour ne rien arranger, ces produits sont présentés comme étant durables, ce qui laisse entendre, contre toute évidence scientifique, que n'importe quelle production agricole est plus durable que celle qui provient de la mer grâce aux activités de pêche ou d'aquaculture. Il s'agit là d'une démonstration claire du peu de zèle avec lequel les autorités actuelles de l'Union protègent les activités de pêche et d'aquaculture. En quelques mois, les plaintes des producteurs ont définitivement supprimé des appellations telles que "lait de soja" ou "miel de palme" de l'étiquetage de certains produits. Les projets de rapports préconisent de mettre en place, immédiatement et avec la même fermeté, une interdiction absolue de commercialiser des "faux poissons" avec les arguments commerciaux évoqués précédemment.
- Troisièmement, il est nécessaire d'inciter la Commission à proposer des règlements permettant de convertir les informations sur la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture en informations utilisables, accessibles et facilement transmissibles aux



consommateurs. Le Règlement de Contrôle offre de nouvelles fonctionnalités destinées à améliorer les informations disponibles et à garantir leur fiabilité. Il est urgent que des données de meilleure qualité, plus précises et plus fiables permettent aux consommateurs de récompenser leur décision d'achat. Des contrôles doivent être effectués pour s'assurer que le même type de données est présent sur tous les marchés, garantissant ainsi leur fiabilité. Il est indispensable de pouvoir opposer des données solides et fiables aux rumeurs et aux procédés intentionnels qui portent atteinte à la réputation des professionnels du secteur. Il convient de noter que cette activité est parmi les activités les plus essentielles et les plus efficaces auxquelles l'Union, son secteur et ses instituts peuvent recourir dans le cadre de la lutte contre la pêche INN.

- Quatrièmement, il est primordial, en tirant parti des possibilités offertes par le Règlement relatif au Contrôle des Pêches, de moderniser, d'améliorer et de rendre encore plus utile l'EUMOFA. Au sein de l'UE, le choix des acronymes doit tenir compte de leur signification sémantique dans toutes les langues de l'Union. En espagnol, par exemple, EUMOFA évoque un domaine très négatif en ce qui concerne le principe de confiance et l'activité de consommation. Il est indispensable de profiter de l'observatoire pour améliorer la collecte de données dans tous les États membres et pour élaborer des stratégies visant à prévenir les changements soudains et radicaux et à proposer des mesures d'intervention qui stabilisent le marché.
- Cinquièmement, les Organisations de Producteurs constituent l'épine dorsale de la gestion de la Politique Commune de la Pêche, le soutien et le financement qui leur sont accordés doivent être conservés. La reconnaissance de ce rôle dans son ensemble oblige également à prendre en considération, à assumer et à intégrer la diversité qui caractérise les organisations de producteurs européennes au sein du schéma général de fonctionnement du règlement. La plupart des organisations endossent des fonctions très proches, mais elles les adaptent aux cultures d'entreprise du secteur, aux types d'entrepreneuriat, à la structure de l'administration de la pêche ou aux spécificités du marché. L'OCM doit reconnaître cette diversité, s'y adapter, travailler avec celle-ci et imposer des changements structurels aux organisations, car elles répondent toutes à la définition européenne commune qui définit ce qu'est une organisation professionnelle et le rôle qu'elle joue. C'est le problème qui se pose dans le cas des organisations professionnelles à trajectoire séculaire, telles que les "Cofradías de Pescadores" et la "Prud'homie de Pêcheurs".

En ce qui concerne les contributions des groupes parlementaires, Mme Bilbao a expliqué que, une fois le délai de soumission des contributions au rapport expiré, les groupes parlementaires ont introduit 121 modifications. Dans les semaines à venir, le rapporteur tentera d'élaborer des propositions d'accord qui seront soumises à un vote à la fin du mois d'octobre. Si les négociations démontrent qu'il existe des attentes quant à la conclusion d'autres accords, la procédure pourrait être quelque peu retardée, mais le projet de rapport devrait être voté en novembre 2023 au plus tard. L'eurodéputée a mis l'accent sur les aspects les plus importants auxquels les modifications se réfèrent :



- L'importance des Organisations de Producteurs et la nécessité par ailleurs d'élargir le soutien apporté aux organisations interprofessionnelles, aux petits producteurs de la pêche côtière et aux ramasseurs de coquillages. Ces modifications préconisent également la reconnaissance des "Cofradías" et de la "Prud'homie de Pêcheurs".
- La nécessité de renforcer la réglementation concernant les produits de substitution du poisson et des produits de l'aquaculture, qu'ils soient d'origine marine ou non. D'autres contributions estiment au contraire que les étiquettes actuelles ne prêtent pas à confusion.
- La nécessité d'appliquer des mesures uniques aux régions ultrapériphériques.
- Des améliorations de la traçabilité et de l'étiquetage sous réserve de quelques nuances. Selon certains, il convient d'inclure des aspects liés à la durabilité. D'autres modifications visent à appliquer progressivement les dispositions du Règlement relatif au Contrôle des Pêches. Certaines contributions mettent l'accent sur la nécessité de renforcer les campagnes de marketing et de consommation.
- Que tous les produits consommés dans l'Union bénéficient d'une égalité des conditions de concurrence, c'est-à-dire qu'ils ont été capturés et produits dans des conditions égales.
- Des propositions pour parvenir à une plus grande harmonisation et à un meilleur contrôle dans l'application des mesures entre les différents États de l'Union.
- Un large consensus quant à la nécessité pour l'EUMOFA d'améliorer les données et d'incorporer et d'analyser les habitudes de consommation par pays et par région, pour une meilleure utilisation des données.

Mme Bilbao a résumé en indiquant que la traçabilité, une information fiable qui parvient aux consommateurs de manière rapide et compréhensible, la numérisation du secteur et un travail sérieux en vue de s'engager à respecter les normes que nous approuvons, permettent d'instaurer la confiance et de forcer la production de manière durable et qualitative.

- **Échange de points de vue**

Patrick Murphy (IS&WFPO) a évoqué sa propre expérience en matière de diversification dans la production aquacole, et notamment ses efforts en matière d'étiquetage MSC et BIO. M. Murphy a attiré l'attention sur l'image négative du secteur.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a souligné l'importance, lorsqu'il s'agit de communiquer avec les consommateurs, de raconter une histoire. Les autorités publiques devraient envoyer des messages, de sorte que le secteur devrait être couvert dans tous les rapports. Dans le cas de la "stratégie De la ferme à la table", la référence à la mer fait défaut. Mme Bilbao a expliqué que, dans le cas des requins, il y avait une image négative, malgré le fait que les flottes de l'UE soient contrôlées. Les problèmes d'image freinent les innovations liées à la production de poulpes dans les fermes aquacoles. Elle a ajouté que la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement avait choqué le secteur, ce qui a conduit à l'utilisation de la vidéosurveillance.



Jaroslav Zieliński (PFPA) a attiré l'attention sur le cas des totaux admissibles de captures nuls pour le hareng en mer Baltique et sur les éventuelles conséquences socio-économiques.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a répondu qu'une analyse plus spécifique des totaux admissibles de captures devait être réalisée, notamment pour tenir compte des trois piliers de la durabilité. Les experts scientifiques ne sont pas encore en mesure d'expliquer pleinement certaines questions. Mme Bilbao a rappelé que le Parlement européen n'avait pas été en mesure d'intervenir lors de la fixation des totaux admissibles de captures.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a remercié Mme Bilbao pour son travail sur le Règlement relatif au Contrôle des Pêches. Mme Vulperhorst a souligné que certaines ONG collaborent avec le secteur de la pêche, par exemple en ce qui concerne l'extension des règles de traçabilité afin de reconnaître les efforts de la flotte de l'UE. Son organisation soutient les modifications apportées au règlement OCM afin de permettre une meilleure information aux consommateurs. Elle a demandé de plus amples informations sur le cadre pour système alimentaire durable.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a rejoint les propos de Mme Vulperhorst sur l'importance de la traçabilité pour améliorer l'étiquetage et l'information aux consommateurs.

Anna Rokicka (PSPR) a souligné que, dans le cas du hareng en mer Baltique, des importations seraient toujours nécessaires pour compléter la demande.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a répondu que, tous les trois ans, les contingents tarifaires autonomes augmentent. La Commission impose des efforts en matière de décarbonation, mais elle s'est interrogée sur la manière dont les importations étaient couvertes. Mme Bilbao a exprimé des doutes quant au fait que les étiquettes des produits importés fournissent le même niveau d'information que celles des produits fabriqués dans l'UE. Les États membres ne cessent de réclamer des contingents tarifaires autonomes, alors que l'attractivité du secteur diminue dans l'UE.

Paul Thomas (EAPO) a demandé que les Organisations de Producteurs soient traitées sur un pied d'égalité dans toute l'UE, en soulignant les différences de financement fournies par les États membres. La priorité doit être donnée au poisson de l'UE par rapport aux importations. Son organisation n'est pas opposée à l'octroi de contingents tarifaires autonomes, mais la production européenne devrait être privilégiée.

Sergio López García (OPP Burela) a affirmé qu'il n'y avait pas de "commissaire à la pêche", dans la mesure où la Commission actuelle se concentre principalement sur les aspects environnementaux.

John Lynch (ISEFPO) a remercié Mme Bilbao pour son ouverture et son approche directe. M. Lynch a déclaré que les produits irlandais répondent à des normes élevées, mais qu'ils sont vendus à bas prix. Il a fait remarquer qu'en ce qui concerne les règles de contrôle, les données sont collectées par les producteurs, mais qu'au niveau de la vente au détail, l'information n'est pas disponible.



Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) a souligné la nécessité pour l'OCM de garantir une concurrence loyale avec les pays tiers, en attirant particulièrement l'attention sur les pratiques en matière de travail forcé.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a expliqué que la Commission PECH du Parlement a apporté des contributions au rapport sur la proposition législative visant à interdire les produits fabriqués au moyen du travail forcé, ce qui serait tout à fait pertinent pour le secteur du thon. Mme Bilbao a souligné que le système de cartons utilisé dans le cadre de la pêche INN a contribué à la modification de la législation dans de nombreux cas.

Franciscos Nikolian (DG MARE) a mis l'accent sur la discussion positive concernant le règlement OCM. Le Parlement européen et la Commission européenne sont parvenus à des conclusions similaires. En cas de volonté politique, les services de la Commission soutiendront la modification du règlement OCM, ce qui dépendra des résultats d'une évaluation. M. Nikolian a souligné qu'il ne fallait pas confondre les problèmes liés à la traçabilité et à l'étiquetage. Le règlement OCM concerne l'information aux consommateurs dans les points de vente. Ce sujet fait actuellement l'objet d'un exercice avec les États membres, puisque des problèmes ont été identifiés au niveau des poissonneries. Le représentant de la Commission a précisé que la Politique Commune de la Pêche concernait la communication et la durabilité. La DG MARE tient compte des analyses socio-économiques et des trois piliers de la durabilité. Il a ajouté que le CSTEP s'employait à mettre au point un classement de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a remercié la Commission européenne pour sa participation aux réunions du MAC. M Murphy a souligné que la Commission a pris des mesures pour résoudre les problèmes liés au Brexit et à l'invasion russe en Ukraine, mais que les États membres n'assurent pas toujours le suivi des travaux.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) a reconnu que le Parlement européen et la Commission européenne s'accordaient sur de nombreux aspects. Mme Bilbao a précisé qu'un bon étiquetage exigeait la traçabilité et jouait un rôle important en matière de durabilité. L'eurodéputée a attiré l'attention sur l'importance de faire référence au secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le discours sur l'état de l'Union européenne, ajoutant que le commissaire responsable de la politique de la pêche n'agit pas toujours comme tel, car il se concentre trop sur l'aspect de durabilité. Pour ce qui est des services de la Commission qui prennent des mesures pour remédier aux problèmes, elle a affirmé que la mise en place de Zones Marines Protégées dans l'océan Atlantique souffrait d'un manque d'analyse.

Juan Manuel Elices López (Espagne) a attiré l'attention sur l'importance de la révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches, soulignant la nécessité de travailler ensemble.

Izaskun Bilbao Barandica (Parlement européen) est d'accord pour dire qu'il est important de travailler ensemble.

### Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (projet d'avis)



- **Présentation de la proposition d'avis sur les "mesures commerciales mises en place pour ajuster et stabiliser le marché" par Paul Thomas, EAPO**

Paul Thomas (EAPO) a donné un aperçu du projet d'avis, y compris des différentes recommandations, qui a été communiqué le 6 septembre 2023.

- **Examen du projet d'avis**

Sergio López García (OPP Burela) a suggéré que soit supprimée la référence à des exemples spécifiques de programmes de certification, car il ne serait pas possible de tous les aborder.

Paul Thomas (EAPO) s'est demandé si les membres représentant les intérêts de l'aquaculture souhaitaient inclure davantage de précisions spécifiques à la production aquacole.

Yannis Pelekanakis (FEAP) s'est dit satisfait du projet de texte. M. Pelekanakis a souligné que, dans le cas des OP aquacoles, le principal problème n'était pas l'aide financière. Le principal enjeu était l'éligibilité des mesures. Par conséquent, une approche similaire dans la mise en œuvre des mesures est nécessaire.

*Le Groupe Travail a approuvé le projet d'avis "Mesures commerciales mises en place par les Organisations de Producteurs pour ajuster et stabiliser le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture" tel que modifié.*

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.

### Questions diverses

Aucune.



## Résumé des points d'action

- Groupe de Discussion conjoint MAC/CC EOS/CC Mer du Nord sur le Tourteau :
  - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
  - Une fois qu'un accord conjoint avec le CC EOS et le CC Mer du Nord aura été conclu, l'avis conjoint sera soumis à la DG MARE.
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
  - Un projet d'avis approuvé sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
- Organisation Commune des Marchés :
  - Continuer à suivre l'évolution de la situation
- Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (projet d'avis) :
  - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.

DRAFT



## Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Eduardo Míguez López	Puerto de Celeiro	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Itxaso Muñoa Salaverria	European Parliament	Observateur
Izaskun Bilbao Barandica	European Parliament	Observateur
Jaroslaw Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Basilio Otero	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores	Membre
Juan Manuel Elices López	Spain	Observateur
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre
Juana Maria Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Le Président
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Mariano García García	Federación Andaluza de Cofradías de Pescadores (FACOPE)	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

